

STOP nucléaire 26/07 (ADN), Frapna Drôme Nature Environnement, Réaction En Chaîne Humaine, STOP Tricastin.

M le préfet de la Drôme  
Cabinet du préfet  
service interministériel de défense  
et de protection civiles

Monsieur le Préfet de la Drôme  
Valence le 15/02/2019

Le 3 février à 2h30 du matin, après les opérations d'ouverture de la cuve du réacteur n°2 du Tricastin pour procéder aux opérations de déchargement du combustible, les équipes ont retiré le système de maintien des assemblages appelé « éléments internes supérieurs ». Lors de la levée de ces éléments, les intervenants ont constaté, dans le cadre de leur procédure de surveillance, qu'un des 157 assemblages combustible était resté accroché au système de maintien. Cet incident a entraîné un arrêt des opérations et la fermeture du bâtiment réacteur. Ce n'est que le 4 février 2019 qu'EDF a fait état dans un communiqué de cet incident.

Ces quelques heures entre l'incident et une information publique nous inquiète. Vous êtes le responsable de l'organisation de la réponse de la sécurité civile (ORSEC) et à ce titre nous nous interrogeons sur le moment où vos services ont été avisés par EDF. Comme le signale la CRIIRAD La chute de cet assemblage « ***pourrait entraîner des ruptures de gaines des crayons de combustible nucléaire et un relâchement de substances hautement radioactives dans l'eau du circuit primaire, puis, par dégazage, dans l'air du bâtiment réacteur et dans l'environnement.*** »

Par ailleurs dans le courrier de vos services daté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 concernant vos sources décisionnelles en cas d'accident nucléaire votre prédécesseur nous confirmait que l'entreprise (EDF Framatome etc.) serait votre dernière source d'information après « *l'ASN, le SDIS, la gendarmerie, les directions départementales interministérielles, l'agence régionale de santé, etc....* ». Quand est-il dans le cas présent ?

Une cellule de secours à-t-elle été mise en place dès l'annonce de l'incident à vos services ? Cette cellule est-elle active jusqu'au règlement définitif de l'incident ? Des vérifications concernant leurs capacités de réaction à une alerte ont-elles été réalisées sur les établissements scolaires environnants, les hôpitaux, les voies d'évacuation ?

Rappelons comme le souligne la CRIIRAD que « *si l'air du bâtiment réacteur est en théorie filtré avant rejet à l'atmosphère, les dispositifs de filtration ne retiennent pratiquement pas certaines substances radioactives sous forme gazeuse comme le xénon 133, le xénon 135, le krypton 88, le krypton 85, le tritium, etc. En cas de chute, on peut s'interroger également sur les risques de criticité.* »

Nous nous interrogeons en conséquence sur le nombre de balises de contrôle de l'air et de l'eau mises à votre disposition autour de la centrale du Tricastin. Le SDIS procède-t-il avec son équipe spécialisée à des relevés de mesures ? Les balises EDF sont-elles vos seules sources ?

Enfin, il apparaît que malgré l'évacuation du bâtiment réacteur 2, malgré la gravité de la situation en cours et malgré ses conséquences potentielles pour les populations, EDF maintient ses **activités d'ouverture au public de l'installation nucléaire**. En effet, le 8 février 2019, soit après la survenue de l'événement, le CNPE du Tricastin a mis en ligne (Rubrique *Actualité* de leur site internet) deux communications, l'une invitant à **visiter gratuitement la centrale le 16 mars 2019 à partir de 12 ans** (« Une centrale ça se visite ! »), l'autre informant sur **divers ateliers destinés aux enfants avec des animations plusieurs jours par semaine du 13 février au 6 mars** (« Illuminez vos vacances ! »). Avez-vous été informé de ce programme ? Avez-vous donné une quelconque autorisation pour maintenir ces activités d'accueil du public sur le site alors qu'un incident est toujours en cours ? N'y voyez-vous pas une prise de risque d'exposition inutile de la population ? Ne pensez-vous pas qu'étant donnée la situation actuelle et dans un souci de protection des personnes, il est nécessaire d'annuler des visites activités et d'informer les riverains sur les raisons de ces annulations ?

Si selon vous la situation ne présente aucun risque pour les populations et qu'il ne vous apparaît pas nécessaire de réduire au minimum nécessaire le nombre de personnes présentes sur le site tant que la situation n'est pas réglée, pouvez-vous nous en justifier ce choix ?

Nous vous remercions M le Préfet de bien vouloir nous répondre dans les délais les plus rapides, sans attendre qu'EDF et Framatome aient écarté tous risques de chute des assemblages « avant de les décrocher, à l'aide d'un autre outil déjà existant », et de les transférer vers la piscine de stockage du bâtiment combustible. »

Recevez, monsieur le préfet l'assurance de notre considération distinguée.